

PARIS, le 26 janvier 2012

## MÉDECINS ÉTRANGERS : NE PAS LAISSER PERDURER L'ILLÉGALITÉ

L'U.M.E.S.P.E./C.S.M.F., premier syndicat des médecins spécialistes libéraux, s'inquiète de la situation des médecins à diplôme étranger, hors communauté, dont l'exercice est impossible sur le territoire français en dehors des structures hospitalières publiques. Cette situation perdure depuis 1994 avec une première régularisation organisée par la Ministre de la Santé de l'époque, Madame Simone VEIL.

L'U.M.E.S.P.E./C.S.M.F. souligne que ces médecins occupent, parfois, jusqu'à 30 % des postes dans certains hôpitaux locaux donc sans encadrement adéquat, que, lors des examens de régularisation, il est rapporté dans le Quotidien du Médecin jusqu'à trois échecs successifs, ces deux éléments constituent, indiscutablement, un risque pour la qualité des soins.

L'U.M.E.S.P.E./C.S.M.F. est compatissante vis à vis de la situation intolérable faite à ces médecins employés dans des postes précaires, à des tarifs sous évalués, et ne peut donc s'opposer à leurs demandes légitimes d'évaluation et d'intégration dans la communauté médicale française.

L'U.M.E.S.P.E./C.S.M.F. souligne, par ailleurs, que cet afflux de médecins à diplôme hors communauté, depuis près de 20 ans, constitue également une profonde injustice pour tous les étudiants de 1ère année de médecine qui n'ont pas réussi le concours et n'ont pu faire le choix de la carrière médicale qu'ils envisageaient.

L'U.M.E.S.P.E./C.S.M.F. demande que, dans le projet de loi de régularisation déposé par le Député Jean-Pierre DOOR, figure, clairement, l'interdiction formelle à tous les hôpitaux publics d'embaucher de nouveaux médecins à diplôme hors communauté dès la publication de la loi car sinon cette régularisation sera un nouvel appel pour faire venir des médecins étrangers dont leurs pays ont besoin pour prendre en charge leurs concitoyens.

L'U.M.E.S.P.E./C.S.M.F. demande que les établissements, employant des médecins à diplôme hors communauté non régularisés, soient pénalisés financièrement en diminuant de moitié l'enveloppe MIGAC puisqu'ils contribuent sciemment à employer du personnel non qualifié altérant la qualité des soins due aux patients.

U.M.E.S.P.E.  
Union Nationale des  
Médecins Spécialistes  
Confédérés

79, rue de Tocqueville  
75017 PARIS

Tél. : 01 44 29 01 30  
Fax : 01 40 54 00 66

umespe@club-internet.fr